



CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE MARTINIQUE

EXAMEN PROFESSIONNEL TERRITORIAL D'ADJOINT D'ANIMATION
PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE, SESSION 2021

Mercredi 29 septembre 2021

A LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- ✓ Vous ne devez faire apparaître dans votre copie **aucun signe distinctif** tels que :
paraphe, signature, initiales, numéro de convocation, votre nom ou nom fictif, nom de votre collectivité employeur, commune où vous résidez ou composez.
- ✓ Seul l'usage d'un stylo non effaçable à encre noire ou bleue est autorisé (bille ou feutre).
L'utilisation d'une autre couleur pour écrire ou souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.
- ✓ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Le non respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.

Ce sujet comprend 7 pages, y compris celle-ci.

***Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué.***

S'il est incomplet, en avertir un surveillant.

EPREUVE DE PRE-ADMISSION

Cette épreuve consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en trois à cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire les idées principales des documents.

Durée : 1h30

Coefficient : 2

DOCUMENTS

DOCUMENT 1 Le Service National Universel (1 page)

DOCUMENT 2 Les temps d'activités périscolaires (2 pages)

DOCUMENT 3 La laïcité (1 page)

QUESTIONS

Après avoir pris connaissance des 3 documents ci-joints, répondez aux 3 questions dans l'ordre qui vous convient, en prenant soin de préciser le numéro de la question avant d'y répondre.

QUESTION 1 – Le Service National Universel (7 points)

A - Expliquez dans quelle mesure le service national universel (SNU) apporte une dimension au jeune qui s'y inscrit. Présentez en une douzaine de lignes votre réponse sous forme d'un ou plusieurs paragraphes rédigés et structurés.

B - Proposez et décrivez en 4-5 lignes le lien entre deux objectifs de votre choix et leur mise en œuvre lors du séjour de cohésion obligatoire.

QUESTION 2 – Les temps d'activités périscolaires (7 points)

A – En quelques lignes, décrivez les différents temps de l'enfant et précisez qui en a la charge.

B - Décrivez l'intérêt de mettre en place des activités périscolaires. Vous préciserez sous forme d'un ou plusieurs paragraphes quels peuvent être leurs liens avec le temps scolaire et les associations du territoire.

QUESTION 3 – La laïcité (6 points)

A - Citez les trois valeurs de la République, et donnez la définition de la laïcité. Indiquez depuis quand la laïcité est-elle consacrée par la République et dans quels espaces s'applique-t-elle ?

B – Indiquez les agents et espaces soumis au principe de neutralité.

C – En quoi peut-on affirmer que la laïcité est le ciment des valeurs républicaines ? Donnez un exemple par valeur.

DOCUMENT 1 - LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

Le Service national universel (SNU) promotion 2021 s'adresse à tous les jeunes Français nés entre le 2 juillet 2003 et le 20 avril 2006 qui souhaitent s'investir dans une société de l'engagement, bâtie autour de la cohésion nationale. Il comporte un séjour de cohésion et une mission d'intérêt général. Chaque jeune peut ensuite poursuivre une période d'engagement s'il le souhaite.

LES OBJECTIFS

✓
Faire vivre
les valeurs
républicaines

✓
Renforcer
la cohésion
nationale

✓
Développer
une culture de
l'engagement

✓
Accompagner
l'insertion
sociale et
professionnelle

LES ÉTAPES CLÉS



1

Séjour de cohésion

- ✓ 2 semaines
- ✓ dans un autre département



2

Mission d'intérêt général

- ✓ 84 heures réparties au cours de l'année
- ✓ près de chez soi
- ✓ l'année qui suit le séjour de cohésion

3

Engagement volontaire

- ✓ partout en France ou dans le monde selon les dispositifs
- ✓ entre 16 et 25 ans

DOCUMENT 2 – LES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES

Activités



7 h 30 > 8 h 20

Accueil du matin

La Ville offre la possibilité aux enfants de bénéficier d'un temps calme avant le début de la journée scolaire. Les enfants sont accueillis dès 7 h 30, avec arrivées échelonnées possibles jusqu'à 8 h 15.

Pendant ce temps d'accueil, les enfants profitent d'espaces aménagés pour faire des jeux calmes et se réveiller tranquillement.

En maternelle, l'encadrement est assuré par les Atsem (Agents territoriaux spécialisés en écoles maternelles) que les enfants connaissent bien, car ils secondent les enseignants tout au long de la journée scolaire.

En élémentaire, l'encadrement est assuré par des animateurs ou des enseignants.

Coût moyen par enfant pour la Ville : 2,17 €

15 h > 16 h 30 (maternelle : mar. et ven.) (élémentaire : lun. et jeu.)

Temps d'activités périscolaires (TAP)

Les enfants bénéficient gratuitement de deux ateliers par semaine dans le cadre des Temps d'activités périscolaires (TAP), les lundis et jeudis en élémentaire et les mardis et vendredis en maternelle (sauf exceptions).

Au total, chaque enfant bénéficiera de 48 ateliers de 12 séances tout au long de sa scolarité de la petite section jusqu'au CM2. Les activités changent tous les trimestres. Ce rythme permet aux enfants de découvrir et progresser sans avoir le temps de se lasser.

Coût moyen d'une séance par enfant pour la Ville :

3,48 €

GRATUIT

Pour les familles

ENCADREMENT

Mater : 1 encadrant = 14 élèves

Elém. : 1 encadrant = 18 élèves

11 h 45 > 13 h 45

Temps du midi

La pause méridienne s'étend de 11 h 45 à 13 h 45.

Au delà du repas, c'est un temps de relâchement pour les enfants durant lequel ils peuvent participer à des activités de loisirs et de détente.

Les repas sont préparés à Noisy-le-Sec par le Siplarc (syndicat intercommunal de production et de livraison alimentaire de repas collectifs).

Les menus sont affichés dans les écoles et les accueils de loisirs et sont consultables sur le site internet www.ville-bondy.fr

Coût moyen par enfant pour la Ville :
15,57 € en maternelle
14,90 € en élémentaire

ENCADREMENT

Mater : 1 encadrant = 14 enfants

Elém. : 1 encadrant = 18 enfants

Le projet d'accueil individualisé (PAI)

Tout problème d'allergies alimentaires ou autres doit impérativement être signalé. L'équipe éducative peut ainsi porter une attention particulière à l'enfant et surveiller le déroulement du repas, ou encore administrer un traitement.

 Dossier à retirer auprès de la direction de l'école.

16 h 30 > 18 h 30

Accueil du soir

Après l'école ou les TAP, les enfants peuvent rester à l'accueil du soir.

En maternelle, les enfants participent à des activités de loisirs calmes et libres (jeux, lecture, puzzles, coloriages...).

En élémentaire, les enfants bénéficient d'un temps d'accompagnement aux leçons puis d'activités de loisirs libres, en fonction de leurs besoins et envies.

Tous les enfants reçoivent un goûter fourni par la ville. Ils sont accueillis jusqu'à 18 h 30, avec départs échelonnés possibles à partir de 17 h 30.

Coût moyen par enfant pour la Ville :

5,04 € en maternelle

3,67 € en élémentaire

11 h 30 > 18 h 30 les mercredis

Accueil de loisirs des mercredis

Les accueils de loisirs fonctionnent tous les mercredis en période scolaire de 11 h 30 à 18 h 30, avec un départ possible à partir de 16 h 30.

Chaque accueil de loisirs est composé d'une direction et d'une équipe d'animation diplômée qui construisent ensemble le projet pédagogique du centre pour toute l'année. Les plannings d'activités sont affichés à l'entrée de chaque centre.

Des projets culturels, artistiques, sportifs, scientifiques sont proposés tout au long de l'année : ateliers-visites à l'Institut du Monde Arabe, chorale intergénérationnelle, activités scientifiques à l'Exploradôme, etc.

Coût moyen par enfant pour la Ville :

33,77 € en maternelle

25,59 € en élémentaire

ENCADREMENT

Mater : 1 encadrant = 8 enfants

Elém. : 1 encadrant = 12 enfants

L'emploi du temps

Toutes les écoles de Bondy appliquent des horaires identiques. Trois heures d'ateliers par semaine sont proposées dans le cadre des Temps d'activités périscolaires (TAP).



Maternelles

L'école primaire Jules Ferry fonctionne sur l'emploi du temps des écoles maternelles.

	7h30 > 8h20	8h30 > 11h45	11h45 > 13h45	13h45 > 16h30	16h30 > 18h30
Lun.	Accueil du matin	Enseignement	Temps du midi	Enseignement	Accueil du soir
Mar.	Accueil du matin	Enseignement	Temps du midi	13h45 > 15h Enseignement 15h > 16h30 TAP	Accueil du soir
Mer.	Accueil du matin	8h30 > 11h30 Enseignement	11h30 > 18h30 Accueil de loisirs*		
Jeu.	Accueil du matin	Enseignement	Temps du midi	Enseignement	Accueil du soir
Ven.	Accueil du matin	Enseignement	Temps du midi	13h45 > 15h Enseignement 15h > 16h30 TAP	Accueil du soir

Élémentaires

Les écoles primaires Guillaume Apollinaire et Olympe de Gouges fonctionnent sur l'emploi du temps des écoles élémentaires.

	7h30 > 8h20	8h30 > 11h45	11h45 > 13h45	13h45 > 16h30	16h30 > 18h30
Lun.	Accueil du matin	Enseignement	Temps du midi	13h45 > 15h Enseignement 15h > 16h30 TAP	Accueil du soir
Mar.	Accueil du matin	Enseignement	Temps du midi	Enseignement	Accueil du soir
Mer.	Accueil du matin	8h30 > 11h30 Enseignement	11h30 > 18h30 Accueil de loisirs*		
Jeu.	Accueil du matin	Enseignement	Temps du midi	13h45 > 15h Enseignement 15h > 16h30 TAP	Accueil du soir
Ven.	Accueil du matin	Enseignement	Temps du midi	Enseignement	Accueil du soir

*Restauration réservée aux enfants inscrits en accueil de loisirs.

6

— L'emploi du temps

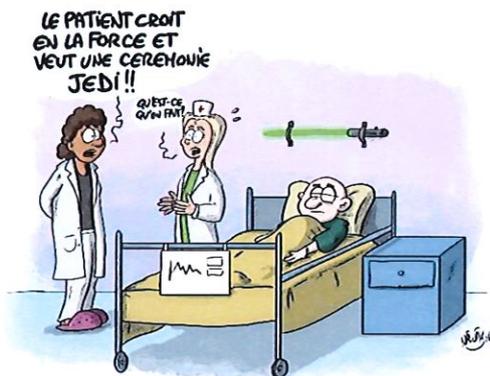
Groupe scolaire Olympe de Gouges

Primaire (Maternelle + Élémentaire)

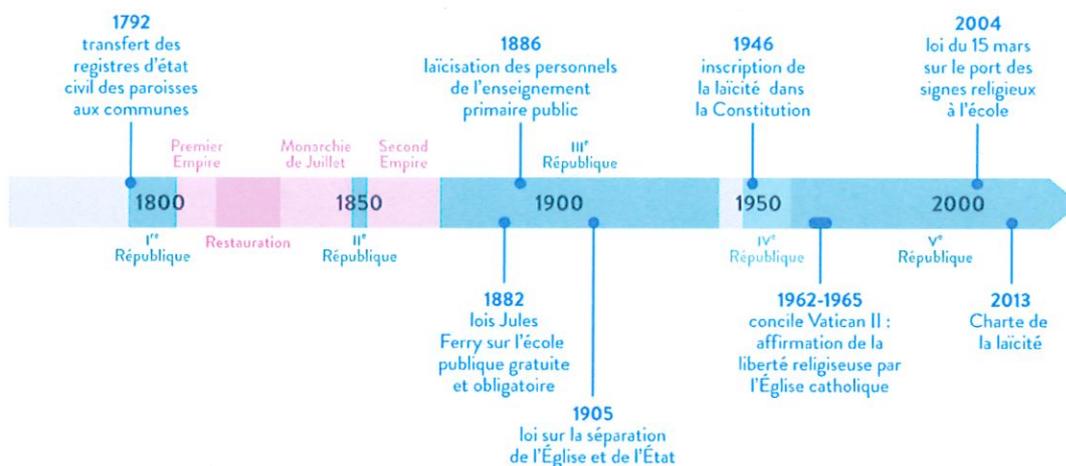
	7h30 > 8h20	8h30 > 11h45	11h45 > 13h15	13h15 > 16h	16h > 18h30
Lun.	Accueil du matin	Enseignement	Temps du midi	13h15 > 14h30 Enseignement 14h30 > 16h TAP	Accueil du soir
Mar.	Accueil du matin	Enseignement	Temps du midi	Enseignement	Accueil du soir
Mer.	Accueil du matin	8h30 > 11h30 Enseignement	11h30 > 18h30 Accueil de loisirs*		
Jeu.	Accueil du matin	Enseignement	Temps du midi	13h15 > 14h30 Enseignement 14h30 > 16h TAP	Accueil du soir
Ven.	Accueil du matin	Enseignement	Temps du midi	Enseignement	Accueil du soir

*Restauration réservée aux enfants inscrits en accueil de loisirs.

7



Évolution de la laïcité en France



QU'EST CE QUE LA LAÏCITÉ ?

Ce n'est pas une opinion parmi d'autres mais la liberté d'en avoir une. Elle n'est pas une conviction mais le principe qui les autorise toutes, sous réserve du respect de l'ordre public.

Ses trois principes et valeurs :

<p>La liberté de conscience et celle de manifester ses convictions dans les limites du respect de l'ordre public</p>	<p>La séparation des institutions publiques et des organisations religieuses. L'État ne reconnaît ni ne subventionne aucun culte</p>	<p>L'égalité de tous devant la loi, quelles que soient leurs croyances ou leurs convictions</p>
---	---	--

Elle garantit aux croyants et aux non-croyants le même droit à la liberté d'expression de leurs convictions. Elle assure aussi bien le droit d'avoir ou de ne pas avoir de religion, d'en changer ou de ne plus en avoir.

Elle garantit le libre exercice des cultes et la liberté de religion, mais aussi la liberté vis-à-vis de la religion : personne ne peut être contraint au respect de dogmes ou prescriptions religieuses.

De la séparation se déduit la neutralité de l'État, des collectivités territoriales et des services publics, non de ses usagers. La République laïque assure ainsi l'égalité des citoyens face à l'administration et au service public, quelles que soient leurs convictions ou croyances.

